

à Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil
s/c de Mme Lammens, Provisoire du Lycée R. Rolland

Objet : Moyens insuffisants

Madame,

Après avoir étudié la dotation dévolue à notre établissement pour la rentrée 2018, nous, personnels d'enseignement et d'éducation du lycée Romain Rolland, souhaitons attirer votre attention sur les points suivants qui suscitent notre vive inquiétude.

L'enveloppe globale de 1520,76 heures qui nous est proposée cette année nous paraît de toute évidence très insuffisante. En effet, cette dotation horaire n'est supérieure à la dotation actuelle que de 42,76 heures (soit de 2,89%) alors que deux classes et au total 62 places supplémentaires sont prévues pour la rentrée 2017, ce qui représente une augmentation d'effectifs de 5,67%. Ainsi, le taux d'encadrement (H/E) passerait de 1,41 en 2017 à 1,37 en 2018, et cela sans aucune justification. Cette augmentation de 42,76 heures est très nettement inférieure aux moyens minimums nécessaires à l'ouverture d'une nouvelle terminale STMG et d'une nouvelle terminale ES (ainsi qu'aux augmentations de capacité prévues dans une terminale S et une terminale L). Il est évident qu'une telle diminution de moyens réduira les chances de réussite de nos élèves et aura des conséquences négatives sur leurs conditions d'apprentissage. Cette pénurie serait d'autant plus dommageable que le profil des élèves qui accèdent à la classe de terminale change - le redoublement est en effet devenu exceptionnel – et nécessite davantage d'accompagnement.

Nous demandons le maintien d'un taux d'encadrement (H/E) au moins égal à celui de cette année (soit 1,41) pour continuer d'accueillir nos élèves dans des conditions acceptables et avec toutes les heures d'enseignement qui leur sont dues.

Comme chaque année, les options littéraires, artistiques et sportives, qui font la richesse de notre établissement, et qui contribuent à la réussite de nos élèves et à maintenir une ambiance sereine, sont menacées par cette DHG insuffisante, alors que certaines, malgré de lourds effectifs opèrent déjà des regroupements entre niveaux depuis de nombreuses années.

Afin de garantir la stabilité des équipes, nous demandons également les créations de postes nécessaires dans les nombreuses disciplines concernées : un en philosophie (28h hors postes), deux en Lettres Modernes (57h hors postes), un en Anglais (44h hors postes), un en Espagnol (36h hors postes), un en histoire-géographie (52h hors postes), deux en mathématiques (66h hors postes), un en Physique-Chimie (33h), un en EPS (22h), et un en Mercatique et un en Gestion (69h hors postes en Économie-gestion).

Nos effectifs continuent à augmenter depuis cinq ans – 748 élèves en 2012-13, 1163 attendus en 2018-2019. Une dotation supplémentaire de moyens pour la vie scolaire et le CDI est nécessaire pour accompagner cette hausse. Nous demandons en particulier un deuxième poste de professeur documentaliste pour permettre une ouverture du CDI sur l'ensemble de l'amplitude horaire de l'établissement. Les moyens de la vie scolaire doivent être augmentés pour pouvoir gérer correctement un nombre d'élèves aussi important, en particulier au moment de la demi-pension. Nous sommes particulièrement inquiets de voir une telle progression de nos effectifs dans une structure qui n'est pas prévue pour accueillir plus de 35 divisions. Les difficultés de circulation, les heurts et le sentiment de malaise se sont accrus au sein de l'établissement ces dernières années. Dans le même temps, il est bien entendu inenvisageable pour nous de dépasser le seuil de 24 élèves par classe de STMG car c'est une condition indispensable au suivi efficace des élèves. Dans cette impasse, il est indispensable de renforcer le nombre des personnels de surveillance qui assurera un rôle d'accompagnement, d'aide, de soutien, d'information et de sécurité auprès des jeunes que l'État nous confie.

Par notre courrier daté du 17 octobre 2017, nous vous alertions déjà sur les difficultés que nous rencontrons face à ces augmentations constantes d'effectifs. Nous avons été choqués de l'absence de réponse donnée à ce courrier et la demande d'audience qu'il contenait. Nous constatons que la dotation horaire proposée est de nouveau insuffisante pour dispenser à nos élèves les enseignements auxquels ils ont droit et que l'Éducation nationale s'est engagée à leur assurer. En raison de ces inquiétudes, nous sollicitons une entrevue auprès de vos services, dès que possible.

Veillez recevoir, Madame, l'expression de notre respectueuse considération.